

quand la Chambre a étudié les crédits du ministère des Transports, il y a eu à ce sujet une discussion qui aurait permis au député de faire une déclaration. Mais le député a jugé bon, comme il en avait d'ailleurs le droit, de garder le silence là-dessus et sur les déclarations faites par le président d'un des plus hauts tribunaux du pays.

J'estime alors que le premier ministre, en sa qualité de leader de la Chambre, avait le devoir de formuler une déclaration à ce sujet.

**L'hon. M. Fulton:** Quelles sont vos accusations?

**L'hon. M. Pearson:** Le premier ministre a souvent parlé de l'avantage de préserver les droits, les privilèges et la dignité du Parlement. Pourquoi alors le très honorable représentant n'a-t-il pas fait de déclaration à ce sujet lorsque ce jugement qui renfermait certaines déclarations critiquant certes un membre de cette Chambre a été rendu public? Sir Winston Churchill en a fait une en 1940 à l'occasion d'une situation semblable à celle-ci et dont je parlerai plus tard.

**L'hon. M. Fulton:** Quelles sont les accusations?

**L'hon. M. Pearson:** Si le ministre de la Justice veut bien garder le silence, comme je l'ai fait lorsqu'il a parlé de moi, je lui donnerai les détails plus tard. Cela prendra beaucoup de temps et l'honorable ministre ferait bien de s'armer de patience. Si cela ne lui plaît pas, qu'il se détende, au moins.

Le premier ministre a décidé de ne pas agir ainsi. Il a décidé de laisser à l'opposition le soin de soulever cette question et de demander une enquête. Il a dit: "Portez une accusation". Le ministre de la Justice a répété ces mots ce matin. Ensuite, le premier ministre a dit: "Si votre accusation n'est pas fondée, vous pourrez être accusé d'atteinte portée à un privilège". A mon avis, c'était là une réflexion peu sérieuse, visant à nous intimider. Le ministre de la Justice a dit la même chose ce matin: "Formulez l'accusation". Je reviendrai là-dessus un peu plus tard. Je peux maintenant donner lecture au premier ministre des paroles que sir John A. Macdonald a prononcées en 1877 lorsqu'une proposition semblable lui a été faite alors qu'il était chef de l'opposition. Demandant pourquoi il devrait assumer la responsabilité de proposer une enquête, voici ce qu'il disait à l'époque, comme en fait foi le hantsard:

Pourquoi l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Casey) a-t-il demandé à l'opposition de proposer cette résolution? Pourquoi a-t-il l'air de croire qu'il est du devoir de la minorité d'attirer l'attention de la Chambre sur cette affaire et de protéger les droits du peuple? Pourquoi suppose-t-on qu'il

[L'hon. M. Pearson.]

appartient particulièrement à la plus faible moitié du Parlement de soutenir l'indépendance et les droits du Parlement?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le chef de l'opposition nous dirait-il quelle était la nature de l'allégation à ce moment-là?

**L'hon. M. Pearson:** Je me ferai un plaisir de transmettre ce renseignement au premier ministre en temps et lieu.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ah, vous ne l'avez pas?

**Une voix:** Oui, il l'a.

**L'hon. M. Pearson:** Je n'ai pas à m'excuser de notre façon de procéder dans cette affaire, et surtout, je n'ai pas d'excuses à adresser au ministre de la Justice.

**L'hon. M. Fleming:** Puis-je poser une simple question au chef de l'opposition? Nous donnerait-il la page des *Débats* où figure la citation dont il vient de donner lecture?

**L'hon. M. Pearson:** Oui. Il s'agit des *Débats* du 9 avril 1877, page 1312. Peut-être le ministre aimerait-il faire venir le volume?

**L'hon. M. Fleming:** Nous allons vérifier, pour être bien sûrs.

**L'hon. M. Pearson:** Nous repoussons les insinuations et les accusations du premier ministre, du ministre des Transports et du ministre de la Justice...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le chef de l'opposition a dit qu'il en a encore pour assez longtemps. Or il y a un autre article du Règlement de la Chambre qui exige que les questions marquées d'un astérisque soient mises à l'étude dans un délai d'une heure à partir du début de la séance, à moins que la Chambre ne consente à différer les questions jusqu'à ce que nous ayons terminé avec la question qui nous occupe. La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Pearson:** Je repousse les accusations et les insinuations qui nous attribuent quelque sinistre intention du fait que nous signalons à la Chambre une chose que le premier ministre lui-même aurait dû signaler, puisqu'elle a trait à un jugement rendu par un tribunal du pays.

La semaine dernière, pendant l'étude en comité plénier des crédits du ministère des Transports, nous avons fait de notre mieux pour, comme c'était notre devoir de le faire, obtenir des renseignements sur cette question. Tout ce que nous avons obtenu pour notre peine,—et si nous avons pu obtenir des renseignements satisfaisants et des déclarations convenables, peut-être la présente motion n'aurait-elle pas été nécessaire,—c'est une harangue politique du ministre des